

CERTIFICATION RELATIVE AUX COMPETENCES DE MAITRE D'APPRENTISSAGE - TUTEUR

**Certification professionnelle enregistrée au RSCH (5515) – enregistrée le
15.10.2021**

Délivrée par le ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion

LE METIER ET LES ÉVOLUTIONS DE CARRIÈRE

Le développement des parcours de formation en alternance est un véritable enjeu pour la qualification et l'insertion professionnelle des jeunes et adultes et un réel atout pour l'entreprise. En présentant de nombreuses évolutions relatives à l'alternance, la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » cherche à soutenir son développement en simplifiant et sécurisant le contrat d'apprentissage et, en favorisant son rapprochement avec le contrat de professionnalisation. Elle porte également l'ambition de réduire les décrochages des apprentis/alternants en renforçant leur accompagnement, notamment par une meilleure professionnalisation des maîtres d'apprentissage et tuteurs en entreprise.

PRE-REQUIS

- Être titulaire d'un diplôme du secteur sanitaire, social et médico-social et en situation d'emploi dans ce secteur.
- Encadrer des stagiaires en formation initiale, ou des salariés en contrat de professionnalisation ou en contrat d'apprentissage, ou des personnes en insertion dans l'emploi.

OBJECTIFS

Compétences à acquérir par domaine :

DC 1 : Accueillir et faciliter l'intégration de l'apprenti/alternant

- 1. Préparer l'arrivée de l'apprenti/alternant dans l'entreprise.
- 2. Accueillir l'apprenti/alternant à son arrivée dans l'entreprise.
- 3. Faciliter l'intégration de l'apprenti/alternant durant la période d'essai.

DC2 : Accompagner le développement des apprentissages et l'autonomie professionnelle

- 4. Suivre le parcours avec le centre de formation.
- 5. Organiser le parcours au sein de l'entreprise.

- 6. Accompagner l'apprenti/alternant dans son parcours d'apprentissage

DC3 : Participer à la transmission des savoir-faire et à l'évaluation des apprentissages

- 7. S'appuyer sur des situations de travail pour développer l'apprentissage.
- 8. Guider la réflexion de l'apprenti/alternant sur ses activités professionnelles et d'apprentissages.
- 9. Evaluer les acquis des apprentissages en situation de travail.

DUREE DE LA FORMATION

- PARCOURS COMPLET

40 heures de formation réparties sur 5 mois en moyenne par regroupements de 1 à 2 jours.

- PARCOURS PARTIELS

Pour les personnes ayant accompagné au moins un apprenti/alternant sur la durée totale de son parcours (la date de fin de l'accompagnement du dernier apprenti/alternant ne doit pas être antérieure de plus de cinq ans à la date de validation du dépôt de dossier d'inscription à la session d'examen) possibilité :

- De 10h de préparation à la certification (accompagnement individuel et collectif) réparties sur 4 mois.
- Ou d'une inscription uniquement à l'examen de certification.

MODALITES DE FORMATION (THEORIQUES ET PRATIQUES)

- THEORIQUES

La formation est organisée en 3 domaines de formation (DF) :

- DF 1 : Accueillir et faciliter l'intégration de l'apprenti/alternant
- DF 2 : Accompagner le développement des apprentissages et l'autonomie professionnelle
- DF 3 : Participer à la transmission des savoir-faire et à l'évaluation des apprentissages

- PRATIQUES

Pas de stage.

METHODES MOBILISEES

Les intervenants sont des formateurs en travail social, en pédagogie et ingénierie pédagogique, en analyse des pratiques, en psychopédagogie et en droit.

Les différentes modalités pédagogiques utilisées s'inscrivent dans une alternance théorie/pratique. Les apports théoriques et méthodologiques, alternant avec des travaux dirigés, des ateliers et des accompagnements individuels. Certains enseignements sont conçus en « classe inversée », en distanciel, via notre plateforme de formation à distance.

MODALITES D'EVALUATION

L'ensemble des compétences de maître d'apprentissage / tuteur sont évaluées par un jury sur la base :

- d'un « Dossier de présentation du candidat » préparé en amont, comprenant :
 - les grandes lignes de son parcours professionnel,
 - une présentation succincte de deux situations professionnelles issues de la pratique de son métier. Ces dernières seront préalablement analysées et exploitées pour construire des situations d'apprentissage ou d'évaluation lors de l'accompagnement du parcours d'un apprenti/alternant.
- d'un oral sur la situation professionnelle choisie par les membres du jury le jour de l'épreuve.

INDICATEURS

Taux de réussite : 100 %

Taux d'employabilité à l'issue de la formation : formation en cours d'emploi

TARIFS

Frais d'inscription et gestion de dossier : 60 € non remboursables

Coût de la formation :

- Formation de 40h + examen de Certification, soit 960 €
- Préparation à la certification (10h) + examen de Certification, soit 550 €
- Inscription uniquement à l'examen de Certification, soit 450 €

FINANCEMENTS

- Par l'employeur
- Par le compte CPF
- Par France Travail
- Autofinancement.

NOMBRE DE PLACES EN FORMATION

18 stagiaires

CALENDRIER D'ADMISSION

Les inscriptions sont ouvertes à partir du mois d'octobre.



MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Chaque projet est individualisé et adapté à la situation en fonction du statut du candidat.

MODALITES D'ADMISSION

Comment candidater ?

Le dossier peut être directement téléchargé sur le site internet et retourné à l'IRTS Nouvelle Aquitaine Bordeaux :

<https://www.irtsnouvelleaquitaine.fr/nos-formations/formation-maitre-d%E2%80%99apprentissage>

Les devis sont à solliciter directement sur le site internet.

CONTACTS

Par mail : contact.matu@irtsnouvelleaquitaine.fr

Par téléphone : 05 56 84 20 82

Responsable de la formation : Laurence Bordessoules